

<https://vsg94.fr>

G

NOTICE  
**HISTORIQUE**

SUR  
**LES ÉCURIES DU ROY**

A  
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

(Seine-et-Oise)

PAR  
**F. MARTIN**

MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES

---

1886

IMPRIMERIE  
**A. COTELLE**  
Villeneuve-Saint-Georges  
(S.-é.-O.) whe:

Offert à M<sup>r</sup>. Lufour

par l'auteur

J. Martiny

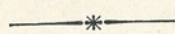
Manen St George 26 mai 1886

<https://vsg94.fr>

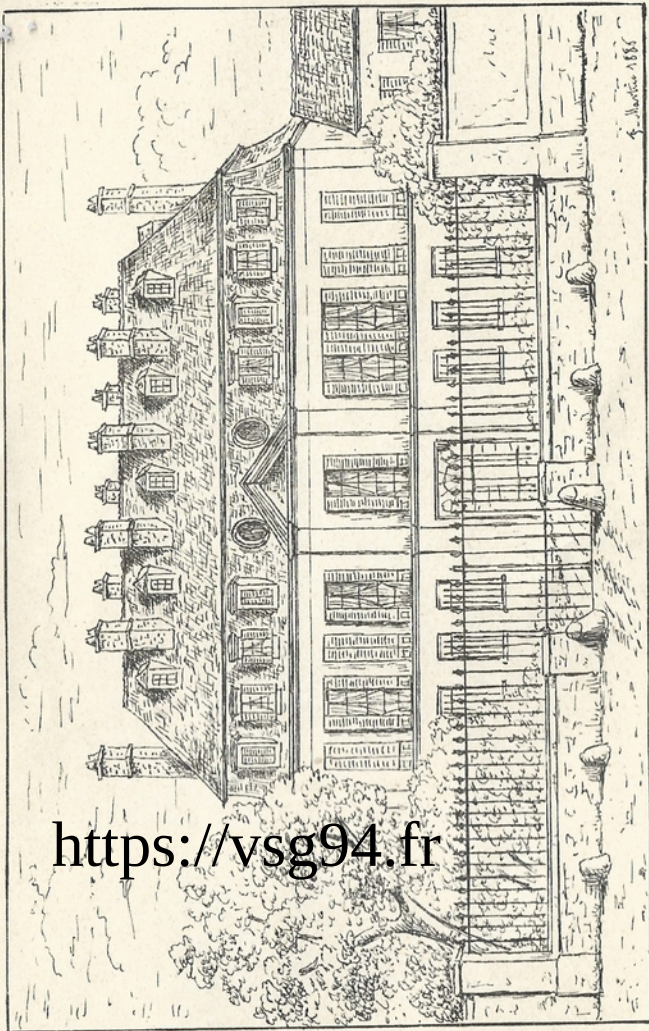
NOTICE  
HISTORIQUE

SUR

Les Ecuries du Roy



Née



<https://vsg94.fr>

*Les Écuries du Roy*

NOTICE  
**HISTORIQUE**  
SUR  
**LES ÉCURIES DU ROY**  
A  
VILLENEUVE-SAINTE-GEORGES  
(Seine-et-Oise)  
PAR  
**F. MARTIN**  
MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES

---

1886

<https://vsg94.fr>

# LES ÉCURIES DU ROY

A

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

(Seine-et-Oise)

---

« Rien de plus digne d'intérêt qu'une  
« histoire locale. En effet, vivre sur la  
« terre qui nous a vu naître, sans s'in-  
« quiéter ni de ce qui nous a précédé, ni  
« de ce qui doit nous suivre, c'est dormir  
« du sommeil de la Mort. Mieux on étudie  
« son pays plus on l'aime. »

La maison dite des *Ecuries du Roy*, sise rue de Paris, n° 96, va disparaître! Nous avons cru devoir faire pour elle ce que nous avons fait pour le château de Beau-regard. Cette propriété ayant pour nous un caractère historique. Au commencement de notre siècle quelques parties en furent distraites, et dans peu de jours, quelques mois peut-être, il n'en restera plus de traces.

Malgré nos recherches, les quelques renseignements que nous avons pu nous procurer sur cette maison jusqu'à ce jour, sont peu nombreux, mais si peu soient-ils nous devons nous en contenter; nous donnerons donc tout simplement ce que nous possédons.

Nous pouvons cependant affirmer, que cette propriété existait déjà à l'époque des troubles de la Fronde, car nous la voyons figurée et désignée sur un plan de ce temps, sous le nom de Quartier du Roi. En effet ce doit être dans ce lieu que Turenne avait établi son quartier général, ainsi que le duc de Lorraine, lorsque leurs armées campèrent en 1652 et 1653 sur l'emplacement du fort actuel, et qui dans ce temps s'appelait l'Eminence. C'était également dans ce lieu qu'étaient établies les fourches patibulaires de la justice seigneuriale des abbés de Saint-Germain-des-Prés de Paris, seigneur de Ville-neuve.

Le corps de bâtiment qui va disparaître, ne fut construit que sous le règne de Louis XV, il ne le fut que pour servir de rendez-vous de chasse à l'usage de ce roi lorsqu'il s'y rendait dans la forêt de Sénart. Un appartement spécial lui était réservé, ainsi qu'un certain nombre de chambres pour les personnes de sa suite. Dans les nombreux bâtiments annexes étaient logés à demeure permanente, des officiers des chasses, il y en avait même dans le village où quelques-uns avaient le titre de gardes des *Plaisirs du Roy*, nous avons rencontré dans nos recherches, qu'en 1732 un sieur Louis Lemaire de la Fontaine, portait ce titre.

Le nom de *Grandes Ecuries* fut donné au principal bâtiment, parce qu'il ne servait que pour le roi, et pour le distinguer de ceux dit des *Petites Ecuries*. Les Petites Ecuries existent encore en partie, elles furent converties en ferme après la Révolution, et connues sous le nom de

Petite Ferme, ou Ferme Nanteau. La principale entrée était rue des Vignes. Une ruelle aujourd'hui fermée lui donnait communication avec la route de Paris. C'était dans ce lieu que se trouvaient les chenils, les remises, granges, greniers, fours, forges et ateliers de réparations; les logements des piqueurs, valets de chiens et autres serviteurs, tels que pannetiers, charrons, maréchaux et autres employés, qui pour la plupart faisaient suivre leurs noms du titre de serviteurs de la vennerie ou de l'équipage du Roy. Nous avons retrouvé quelques noms de ces employés dans les registres paroissiaux. En 1741. un sieur Jacques Levy s'intitulait, fourrier de la petite écurie du roy. Une partie des bâtiments servant aux écuries étaient construit dans le jardin Klein, entre la maison d'habitation et la ferme longeant la rue actuelle de la gare.

Au-dessus de la porte de la grande maison était scellée une plaque de marbre noir, portant en lettres dorées la mention suivante : *Ecuries du Roy*. Puis, sous la lucarne d'un grenier des petites écuries, était peint un écusson aux armes royales.

Nous avons dit précédemment que la maison actuelle avait été construite sous le règne de Louis XV. Ce roi en effet y vint souvent, ainsi que son successeur Louis XVI, ce dernier surtout, pendant ses séjours au château de Choisy-le-Roi, s'y reposait soit en allant à la chasse, soit en allant à Brunoy, chez son frère le comte de Provence (Louis XVIII). La construction d'un escalier d'honneur, fait malgré la défense du roi, fut, nous a-t-on assuré, la

cause que ce souverain, dans les dernières années de son règne ne voulût plus s'arrêter dans cette maison qu'il affectionnait beaucoup à cause de sa simplicité bourgeoise, et, à ce sujet, suivant le rapport d'un témoin oculaire, il aurait prononcé les paroles suivantes : « *On ne veut plus que je vienne dans cette maison, eh bien! je n'y reviendrai plus.* »

Cette maison déclarée propriété nationale, servit pendant quelques années aux Assemblées délibérantes de la Garde Nationale. Nous avons cru devoir pour augmenter l'intérêt de notre récit, donner le compte-rendu textuel de deux de ces réunions.

« Le jour de Dimanche, vingt-huit février mil sept cent quatre-vingt-dix, issue de la grande messe. En l'assemblée du Conseil d'administration de la Garde Nationale de Villeneuve-Saint-Georges, tenue dans la salle du bâtiment des Ecuries du Roi.

« Le Conseil, délibérant sur l'avis qu'il a eu que quelques jeunes citoyens de cette ville, se proposaient pour faire scission de se faire incorporer dans les gardes nationales des lieux voisins. Après un détail circonstancié, le Conseil a pris le considérant suivant : Cette délibération sera mise par M. le major sous les yeux de MM. les maires et officiers municipaux, pour les prier de vouloir bien correspondre à cet égard au vœu du corps militaire, en rejetant du registre de l'inscription civique, les mauvais citoyens qui déserteraient la défense de

nos foyers, pour aller défendre ceux des étrangers à cette ville. »

*Ont signé :* « TH. DE DANCOURT, major; REY, commandant; LE TRÉSOR DE FONTAINAY, 2<sup>e</sup> commandant; MATAR; MAHO; LE JUGE DE JOIGNY; COTTREAU; LAMBERT; BOUROTTE; JAMIN; MONTAUT; DUFOUR; MULOCHOT; MAILLOT; BEAUVAIS; PAQUÉ; JOBARD; ALLAIN; BOUILLEZ; COLLARDÉ. »

*Du 24 juin 1790*

« Ce jour, vingt-quatre juin mil sept cent quatre-vingt-dix, une heure de relever, à l'issue de l'assemblée des citoyens actifs pour la prestation du serment civique, de la messe dite sur un autel élevé dans la cour des bâtiments des Grandes Ecuries du Roi et du *Te Deum* chanté en action de grâces. Le corps de la Garde Nationale de Villeneuve-Saint-Georges, constitué le quatorze juillet mil sept cent quatre-vingt-neuf pour le recouvrement de la liberté, le maintien de la paix et la conservation des propriétés publiques et particulières, ayant été assemblé par l'ordre de M. le commandant à l'occasion de la Fédération générale des gardes nationales et des troupes de ligne du royaume, sur l'invitation contenue en la lettre de la municipalité de Corbeil, chef-lieu de district, laquelle **Fédéra-**

tion doit avoir lieu en présence du Roi et de l'Assemblée Nationale au Champ-de-Mars, le 14 juillet. Lecture faite du décret de l'Assemblée nationale sanctionné par le Roi, de l'invitation de nos frères d'armes de la garde parisienne et de la missive sus-énoncée, il a été dit que le corps des citoyens en état de porter les armes en cette ville et qui sont soumis au service militaire, est de 247, mais que le nombre des grenadiers et chasseurs actuellement enrôlés n'est que de 102. En conséquence il a été arrêté qu'il ne serait envoyé à Corbeil que six députés pour procéder au district, en présence de l'administration, à l'élection d'un député par deux cents hommes pour se rendre à la Confédération générale du royaume. La troupe ayant pris les armes avec ses drapeaux a déclaré et juré par un serment solennel et unanime, se confédérer en son nom et au nom de tous les citoyens de cette commune, avec toutes les Gardes Nationales du royaume et les troupes de ligne, pour être jusqu'à la mort fidèle à la Nation, à la Loi, au Roi (seizième du nom) et maintenir de tous son pouvoir la Constitution du royaume, décrétée par les Représentants de la Nation et acceptée par le Roi, et pour se rendre à Corbeil dimanche prochain, se réunir avec tous les députés de nos frères d'armes les Gardes Nationales du district, et élire dans l'assemblée électorale, les députés du district à la Fédération générale. Le corps de la Garde Nationale de Villeneuve-Saint-Georges a élu au scrutin et député MM. Le Trésor de Fontenay, commandant en second; Jean-Michel-Thomas de Dancourt, major; Jean-Baptiste-Gabriel Cottreau, capitaine de la seconde compagnie; Louis Mulocho, lieutenant de la première compagnie; René-Victor Mattard, sous-lieutenant de la

première compagnie et Jean Belin, soldat citoyen, auxquels ladite donne pouvoir de représenter ladite Garde Nationale à ladite assemblée électorale et d'y élire et députés qui bon leur semblera, même de déléguer à ceux qui seront élus députés tous pouvoirs nécessaires.

« Ensuite a été procédé à la nomination de deux caporaux de la première, et de deux caporaux de la seconde compagnie.

« Ont été nommés unanimement pour caporaux de la première compagnie, ledit Jean-Baptiste Belin, ci-devant soldat aux Gardes-Françaises, et Louis-François Dugué, ci-devant soldat au régiment de l'Isle-de-France.

« Et pour caporaux de la seconde compagnie, Louis-Emanuel Sureau et Louis-Michel Remy, lesquels ont été reconnus à la tête du corps en cette qualité. »

*Ont signé :* « LE TRÉSOR DE FONTENAY, commandant en 2<sup>e</sup>; COTTREAU, capitaine; THOMAS DE DANCOURT, major; REY, commandant; MULOCHOT; MATTAR; JEANNOT; MAHOT; DUFOUR; PAQUÉ; COLLARDÉ; JOBARD; DUTILLET; BEAUVAIS; BELIN; MONTAUT; SUREAU; REMY. »

Pendant la Révolution, les *Ecuries du Roy* furent vendues comme biens nationaux, elles furent acquises par M. Commard, directeur et propriétaire de la Raffinerie, puis elles passèrent à son gendre Cottreau, et par partage ou dot à ses fils, petits-fils et arrière-petits-fils, qui aujourd'hui ne trouvant pas d'acquéreurs à leur gré, viennent de prendre le parti de la morceler, après en avoir démoli les bâtiments.

En face cette propriété, entre la route nationale et la Seine, il existait autrefois un pré, qui servit pendant quelques années aux fêtes patriotiques de la Révolution. Ce terrain avait reçu en cette circonstance le nom de *Champ de l'Union*. Au milieu on y dressa une pyramide en charpente que l'on décorait des attributs de la fête que l'on voulait y célébrer. M. Commard avait eu l'intention de convertir cet emplacement en promenade publique en y plantant des arbres, mais ce projet n'a pas été accompli et ce champ resta pendant de longues années un terrain vague. Après la Révolution la commune réclama ce champ, prétendant qu'il était sa propriété. M. Cottreau après d'interminables discussions, finit par se rendre acquéreur d'une partie, M. Matar, possédait l'autre depuis un certain temps, et finit par y faire édifier une maison et y planter un jardin. Sur l'emplacement de cet ancien champ, se trouve aujourd'hui la gare du chemin de fer de P.-L.-M.

Vers 1816, à la suite de la Restauration du trône des Bourbons, les Religieuses de Saint-Joseph de Cluny, tentèrent d'établir dans la maison des Ecuries du Roy,

une pension bourgeoise ou maison de retraite pour des femmes de tout âge et de toutes conditions, cet établissement dura peu, la discorde s'étant mise parmi les pensionnaires, et aussi les ressources sur lesquelles on comptait étant venu à manquer. Cet établissement cessa alors d'exister, et aussi croit-on par ordre supérieur, car l'autorité municipale fut souvent obligée d'intervenir pour rétablir la paix dans la maison.

Après cette infructueuse tentative, l'Association des anciens chevaliers de Saint-Louis, ayant fondé pour des veuves pauvres ou infirmes des maisons de retraite, vinrent en établir une à Villeneuve, et ils la placèrent sous la direction des mêmes religieuses de Saint-Joseph. Le nombre des pensionnaires ne s'éleva jamais au-dessus de quarante. Nous avons connu étant enfant un certain nombre de ces Dames, et notre mémoire nous en a conservé quelques noms. Ayant été à peu près abandonnées par l'association, il ne resta après le départ des religieuses, que celles qui possédaient encore un petit revenu ou qui n'ayant plus de famille furent forcés de rester à Villeneuve. Parmi ces dames, celles du moins connues de nous, nous citons : Mesdames de Flandre, de Borgnole, de Marmande, de Trouville, du Tarte, de Crouï, du Plessis, de Granville, de Chaussepied, de Guilly et une comtesse de Lavau. Nous avons dit qu'un certain nombre de ces pensionnaires avait dû abandonner la maison ne recevant plus de secours de qui que ce soit, sont mortes dans un état voisin de la misère ou en partie à la charge du bureau de bienfaisance. La dernière survivante fut la

dame de Flandre, qui mourut vers 1828 ou 1829, dans une chambre du second étage de la maison dite du Séminaire.

La première supérieure fut une dame Javouhey, la seconde fut une religieuse du nom de Thais. Un jour la dame Javouhey, voulant présenter ses hommages à la duchesse d'Angoulême, de passage à Villeneuve, fut reçue par cette princesse, qui dans la conversation lui demanda entre les mains de qui elle avait fait profession de religieuse; cette dame lui ayant nommé l'évêque, la duchesse lui tourna le dos et ne voulut plus l'entendre. Sans doute que ce prélat était un de ceux qui avaient prêté serment à la Constitution. Puisque nous en sommes sur le compte de cette dame, nous nous permettrons de citer un fait de sa vie qui l'honore. « En 1828, on retrouve M<sup>me</sup> Javouhey au bourg de Mana, près Cayenne, où les habitants possèdent une instruction élémentaire assez complète. Ils doivent ce bienfait à M<sup>me</sup> Javouhey, qui jusqu'en 1848, fut l'âme de ce bourg. » Cette dame revint ensuite en France, elle voulut revoir Villeneuve et quelques personnes qu'elle y avait connu pendant son séjour aux Ecuries du Roy.

Une des grandes pièces du rez-de-chaussée, avait été disposée en chapelle pour le service de la maison de retraite. Les Ecuries du Roy, ayant passé entre les mains de M. Gabriel Cottreau, il y fit de nombreux embellissements, en transforma l'intérieur ainsi que le jardin. Dans l'ancienne chapelle il y établit une charmante petite salle de spectacle, dans le but de distraire sa dame qui était

dans un état permanent de maladie. Lorsque les représentations avaient lieu, c'était ordinairement le samedi; cette représentation servait de répétition générale, en ce jour, n'était admis que sur une invitation spéciale, tout le personnel au service des membres de la famille Cottreau, les ouvriers de la Raffinerie et leurs femmes, les entrepreneurs, les fournisseurs et quelques anciens commerçants retirés des affaires. Une seconde représentation avait lieu le dimanche, devant la famille et la bourgeoisie. On y jouait spécialement le répertoire de Scribe, et quelques opéras-comique. Les interprètes comptaient parmi eux une dame Empère, née Maillard, cantatrice faisant partie de la chapelle du roi Charles X, puis sa sœur, M<sup>me</sup> Duffos, également célèbre comme chanteuse, et qu'une infirmité éloignait de la scène française (elle était boiteuse) mais cependant fort connue sur les grandes scènes étrangères, les autres acteurs étaient pour la plupart des membres ou alliés de la famille Cottreau.

M. Gabriel Cottreau et son épouse Marie-Charlotte Turpin, furent les bienfaiteurs de la commune, on leur doit le bataau-lavoir qui, à l'origine, ne devait servir qu'aux personnes pauvres, puis l'hospice qui suivant leur testament devait être confié à des religieuses hospitalières de Saint-Vincent-de-Paul, mais, par suite d'une entente avec la famille, il fut mis sous la direction des sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve. Nous avons vu autrefois dans le parloir de cette maison, le buste de la fondatrice et le portrait du fondateur.

M<sup>me</sup> G. Cottreau avait un frère, M. Charles Turpin. Ce

frère habita pendant plusieurs années la maison de son beau-frère et ne la quitta qu'à la mort de ce dernier, en 1836. M. Turpin était célibataire et bien connu par ses œuvres de charité; il est auteur de poésies religieuses, intitulées : *Tableau de l'Évangile. Essais poétique sur les principales scènes de la vie du Christ*, dédiée à Monseigneur l'évêque de Blois (de Souzin), publié chez Hachette, en 1845.

M. Amédée Turpin, second frère, était à l'époque où nous l'avons connu, capitaine dans la Garde municipale à cheval, cet officier fut tué en 1832, dans une émeute sur la place de l'Hôtel-de-Ville de Paris. On le voyait fort souvent à Villeneuve. Ces trois membres de la famille Turpin, reposent dans un même monument au cimetière du Père-Lachaise à Paris. M. G. Cottreau fut inhumé dans le cimetière communal. Son cœur et celui de son épouse sont déposés dans l'ancienne chapelle Saint-Roch de l'église de Villeneuve-Saint-Georges, restauré par les soins de la famille, une plaque de marbre noir porte l'inscription suivante :

*D.-O.-M. Au milieu de cette enceinte, sont déposés, unis après la mort, comme ils le furent pendant la vie, les cœurs de M. Pierre-Gabriel Cottreau, décédé à Villeneuve-Saint-Georges, le 23 mars 1836, dont les pieuses dispositions ont pourvu à la restauration de cette chapelle, et dame Marie-Charlotte Turpin, son épouse, décédée au même lieu, le 11 juillet 1832. — Priez pour eux. — 1838.*

Pendant la restauration de l'église paroissiale en 1821-

1822, on célébra la messe dans une grange de la maison des Grandes-Ecuries, dont l'entrée se trouvait sur la route nationale.

Dans une des anciennes dépendances, appartenant aujourd'hui à M<sup>me</sup> Klein, vécut et mourut dans les premières années de notre siècle, une duchesse de Montmorency-Luxembourg, elle aurait, dit-on, été inhumée dans le cimetière auprès de l'église.



<https://vsg94.fr>